

tions anglaises, la meilleure manière d'y arriver, c'est d'ériger une barrière quelconque afin d'empêcher que les importations n'excèdent les besoins du marché domestique; il est tout probable que cette barrière sera constituée par l'imposition de droits de douane sous une forme ou sous une autre. Après avoir déterminé le volume des approvisionnements qu'il faudra importer de l'étranger, une certaine part sera allouée aux différents dominions dont les produits seraient admis en franchise. Alors, il est tout probable,—et pas plus que les autres honorables membres, je ne suis au fait des intentions de la Grande-Bretagne,—si les importations sont réglementées et restreintes par l'imposition de droits de douane sur l'excédent des produits étrangers qui ne sont pas nécessaires à l'approvisionnement du marché anglais, que les prix monteront. Et puisque nos produits seront admis en franchise jusqu'à concurrence du volume du contingentement qui nous sera alloué, nous bénéficierons de ce relèvement des prix.

J'ai au moins l'espoir, même si en ma qualité de cultivateur je ne le crois pas suffisant pour m'engager à faire l'élevage des porcs sur une grande échelle, qu'une fois la loi adoptée et les règlements établis, nous participerons à l'amélioration de la situation et à l'expansion de nos marchés en Grande-Bretagne.

Cependant, j'ai encore une autre chose à signaler à ce moment-ci. Je n'entends pas revenir sur la question du change. Cela, il va sans dire, s'applique aux porcs tout comme aux autres denrées, et la question a été débattue à fond de tous côtés et à maintes reprises. Mais je ferai observer que, dans le cas de l'industrie porcine, il nous faudra, si nous voulons tirer parti de ce marché, réglementer, surveiller et contrôler non seulement notre propre production dans ce domaine, mais également nos exportations et notre vente. Afin d'en profiter dans la pleine mesure, il importe souverainement que la commission de vente dont il a été question il y a quelques mois soit instituée car, à mon avis du moins, il saute aux yeux que l'une des principales conditions auxquelles les importateurs de Grande-Bretagne consentiront à faire des affaires avec nous sera qu'en tout temps ils puissent compter recevoir de nous le nombre voulu de porcs, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre, quel que puisse être l'état du marché. Je suis originaire de la mère patrie, mais j'en suis parti il y a bien des années. A en juger par ce que je sais des coutumes anglaises, par ces lectures et par ce que j'ai appris au cours de conversations, j'en suis

venu à conclure que l'importateur anglais ne se donnera la peine de faire de la publicité, en vue de favoriser la consommation du porc canadien ou d'autres denrées que nous exportons, que s'il a l'assurance qu'après avoir fait naître cette demande et ce marché en puissance, les approvisionnements seront réguliers.

Pendant la conférence, alors que je suivais de loin ses délibérations et ramassais les miettes qui tombaient de la table du riche, il m'a été donné de venir en contact avec un certain nombre de délégués et de hauts fonctionnaires qui y assistaient. Nous discutâmes cette question entre nous et ceux de la Grande-Bretagne avec qui j'en causai s'accordèrent à dire que, même si le Royaume-Uni consentait volontiers à transférer au profit du Canada les commandes de bacon et d'autres denrées qu'il achète du Danemark et d'autres pays qui ne font pas partie de l'empire, cela ne pourrait se faire que si les importateurs et les consommateurs de Grande-Bretagne ont l'assurance de recevoir de nous l'approvisionnement régulier et de qualité uniforme sur lequel ils peuvent compter aujourd'hui de la part du Danemark. Il devra en être de même au sujet du bétail. A mon sens, il saute aux yeux que, si nous tenons à ce commerce, il est essentiel de créer une commission d'exportation composée de spécialistes qui pourront le surveiller et le réglementer. Je sais que c'est ce à quoi songe le gouvernement. On me permettra de formuler l'espoir qu'afin de tirer tout le parti possible des conditions que l'on pourra nous imposer,—et on notera que je ne parle maintenant que de celles-là,—on se préoccupera non seulement de la question du change, mais aussi que l'on instituera une commission de vente qui pourra orienter, réglementer et surveiller ce commerce de façon à nous mettre en mesure de profiter de toutes les occasions qui se présenteront.

M. POULIOT: Ne serait-il pas à propos de citer Shakespeare à ce sujet? N'est-il pas consolant de penser que cet accord peut se comparer à cette pièce bien connue: *Le Songe d'une nuit d'été*.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): A beaucoup de bruit pour rien.

M. POULIOT: Cet article est fort intéressant; il a trait à l'industrie porcine, mais on devrait y lire: l'industrie porcine "potentielle". Afin de compléter l'article, on me permettra de lire un passage de la page 139